

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Mainteneur de portes, portails et portes automatiques piétonnes

Numéro du CQP :	112-2019 03 21
Date d'échéance CPNE :	Décembre 2029
Créé par les CPNE du :	21 mars 2019

Autorité responsable de la certification :	CPNE Conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics 33 avenue Kléber 75784 Paris Cedex
Responsable :	Secrétariat des CPNE 01 40 69 53 41 cpne.btp@national.ffbatiment.fr

Responsable du dossier :	FFB – Fédération Française du Bâtiment	
Porteur du CQP :	Groupement ACTIBAIE 10 rue du Débarcadère 75017 Paris	Samia MESSACI 01 40 55 13 08 messacis@groupepmetallerie.fr

Secteur d'activité	BATIMENT
--------------------	----------

Description de l'emploi :	<p>Le métier visé est celui de mainteneur de portes, portails et portes automatiques piétonnes. Les appellations du métier les plus fréquemment utilisées est : technicien-mainteneur.</p> <p>Sous les directives de sa hiérarchie ou du donneur d'ordre, le mainteneur de portes, portails et portes automatiques piétonnes réalise des opérations de maintenance de portes, portails et portes automatiques piétonnes dans le respect des règles de sécurité et de la réglementation.</p> <p>Il intervient sur différents types de bâtiments (résidentiels, lieux de travail et établissements recevant du public) en neuf ou en rénovation.</p> <p>Le mainteneur a la charge de l'entretien courant, de la maintenance préventive (généralement réglementaire ou à défaut indiquée par le fabricant) et de la maintenance curative (en cas de dysfonctionnement ou panne) des produits.</p>
---------------------------	--

Classement CCN :	Niveau III Position I – CCN Ouvriers du Bâtiment
------------------	--

Enregistrement au répertoire :	Non enregistré à France Compétences
Date d'échéance répertoire :	Non concerné

Référentiels d'activités, de compétences

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>
Bloc 1 : Organiser son intervention de maintenance de portes, portails et portes automatiques piétonnes	
Préparation amont de l'intervention	Préparer l'intervention sur le plan matériel, logistique et sécuritaire , à partir d'une demande d'intervention ou d'un pré diagnostic établi avec le client afin de garantir le bon déroulement de l'intervention de maintenance préventive ou curative.
	Dialoguer avec le client , en s'assurant de collecter l'ensemble des éléments nécessaires à l'intervention, afin d'établir un pré diagnostic et garantir le déroulement de l'intervention dans les conditions requises.
	Réaliser un premier état des lieux de l'installation en ayant assuré sa sécurisation et son accessibilité afin de relever les éventuels défauts non signalés et les non-conformités vis-à-vis de la réglementation et des normes.
Déploiement du matériel et sécurisation de l'intervention	Sécuriser l'intervention sur la base des risques identifiés en sélectionnant les Moyens de Protection Collective (MPC) et les Équipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés selon les règles de santé et sécurité afin de réduire tout risque d'accident.
	Approvisionner la zone de travail avec le matériel ou les pièces de rechange adaptés en fonction du diagnostic ou pré diagnostic établi, afin de garantir le bon déroulement des différentes étapes de maintenance.
Bloc 2 : Réaliser son intervention de maintenance de portes, portails et portes automatiques piétonnes	
Contrôle et diagnostic de l'installation	Vérifier le fonctionnement de l'installation en suivant toutes les étapes de contrôle afin de s'assurer de son état de marche, de confirmer le pré diagnostic ou d'identifier le dysfonctionnement.
	Faire les relevés nécessaires à la remise en l'état du produit , en vue de l'émission éventuelle d'un devis, afin de remettre en état de fonctionnement le produit défectueux.
Réparation de l'installation	Procéder au remplacement des composants défectueux ou usés en s'autocontrôlant tout au long de l'intervention afin de permettre la remise en état de fonctionnement du produit.
	Procéder au nettoyage et aux réglages nécessaires du produit en prenant soin de respecter les règles de sécurité, afin d'assurer la remise en fonctionnement du produit.
Clôture de l'intervention	Procéder à la remise en fonctionnement du produit avec le client , en s'assurant de lui fournir l'ensemble des documents attestant du bon déroulement de l'intervention, afin de la clore.
	Proposer les services d'accompagnement et de conseil au client : entretien, maintenance, évolutivité de l'installation au regard de la réglementation, des caractéristiques du produit et des usages du client pour améliorer l'installation et fidéliser le client.
	Replier son matériel et évacuer les pièces défectueuses en respectant les règles de protection des biens et des personnes et les règles environnementales afin de maintenir le lieu d'intervention en bon état.

